



ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
Rue Ernest Martel, 6
7190 ECAUSSINNES
067/44 38 32

Informations à destination des étudiants

Vous avez choisi d'entreprendre ou de poursuivre une formation dans notre établissement. Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous souhaitons pleine réussite dans vos études. Vous trouverez dans ce feuillet les informations pratiques à propos du fonctionnement de notre école.

Secrétariat

Le secrétariat est composé de Mesdames Dehaspe et Parée, éducatrices.

Il est ouvert:

- du lundi au jeudi de 8 h 00 à 19 h 30;
- le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi de 8 h 00 à 11 h 30.

Les attestations et documents divers doivent être demandés au secrétariat qui vous informe sur les délais de délivrance. Ne vous y prenez pas à la dernière minute!

Les informations officielles destinées aux étudiants sont consignées aux **valves** et sur le site **eCampus** (cf. la feuille dédiée à eCampus). Vous les consulterez régulièrement.

Congé-éducation payé ("crédits d'heure")

Si vous souhaitez bénéficier du congé-éducation payé, n'oubliez pas d'en avvertir le secrétariat au moment de l'inscription (au plus tard le 20 septembre) pour qu'il puisse confectionner les attestations légales.

En cas d'absence, prière de fournir le justificatif le plus rapidement possible.

Services

Boissons - friandises

Des boissons fraîches et des friandises sont en vente pendant les heures d'ouverture du secrétariat. Par ailleurs, un distributeur permet d'obtenir des boissons chaudes aux heures d'ouverture de l'école.

Les photocopies

L'usage du photocopieur est strictement réservé au personnel. Il n'est pas accessible directement aux étudiants. Les notes photocopiées fournies aux étudiants par les chargés de cours sont payantes à raison de 0,05 € la feuille (A4 monochrome).

Carte d'étudiant

Le secrétariat délivre une carte d'étudiant à tout élève régulièrement inscrit qui en fait la demande.

Véhicules

L'usage de la cour pour parquer les véhicules est uniquement autorisé aux jours et heures suivants:

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi: après 17 h 00 jusqu'à la fin des cours;
- le samedi, à partir de 7 h 30 jusqu'à la fin des cours.

Les déplacements se font au pas d'homme de manière à ne mettre personne en danger.

Veillez à ne pas gêner les entrées et sorties des autres véhicules.

Nous attirons votre attention sur le fait que le stationnement dans la rue Jean- Jaurès est réservé aux riverains en semaine après 17 heures.